

Spécialités : Toutes

Facturation d'un acte isolé en Soins Particuliers Exonérés (EXO 3) Sur lecteur Eskapad

Création 08/07/22



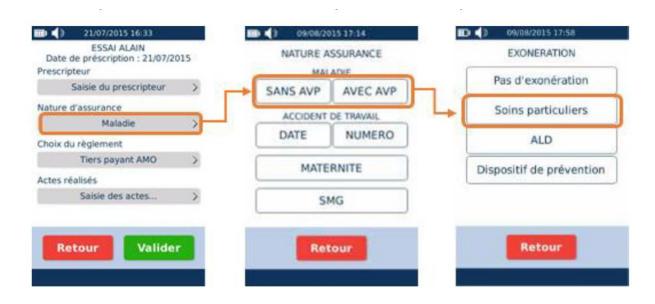


Une fois que vous avez inséré la carte vitale du patient, indiquez la date de prescription et sélectionnez le menu *Création d'un acte isolé*.



Vous devez renseigner les champs suivants :

- Prescripteur : Saisissez le prescripteur de l'ordonnance.
- Nature d'assurance : sélectionnez MALADIE SANS AVP avec l'exonération "Soins Particuliers ".



- Choix du règlement : Tiers payant AMO
- Actes réalisés

